

LYCEE JOFFRE

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27.06.2017

Acte n°52 : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire à Annecy, élèves de CPGE BCPST, participation fixée à 170,00 €.

Acte n°53 : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire à Paris, élèves de 1ères et de terminales L, participation fixée à 240,00 €.

Acte n°54 : Le conseil approuve le projet d'établissement 2016-2019 présenté.

Acte n°55 : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire en Grèce, élèves de CPGE littéraires, participation fixée à 600,00 €.

Acte n°56 : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire à Gérone, élèves de la section OIB, participation fixée à 125,00 €.

Acte n°57 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer deux conventions avec le CDN de Montpellier HTH : accompagnement des élèves de 1^{ère} et de terminale en option théâtre.

Acte n°58 : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire à Saint Petersburg, élèves de russe, participation fixée à 600,00 €.

Acte n°59 : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire à Barcelone, élèves de la section OIB, participation fixée à 240,00 €.

Acte n°60 : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel d'un voyage scolaire à Cambridge, élèves de terminales anglicistes, participation fixée à 600,00 €.

Acte n°61 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec l'association Iaido Club.

Acte n°62 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec l'association Sud Krav Maga.

Acte n°63 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec l'association Les Secouristes Cressois.

Acte n°64 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec l'association APEI du Grand Montpellier.

Acte n°65 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec l'association Liu He Dao.

Acte n°66 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition de la piscine du lycée, année scolaire 2017-2018, avec le collège Clémence Royer de Montpellier.

Acte n°67 : Le conseil approuve l'ensemble des projets pédagogiques présentés pour l'année scolaire 2017-2018.

Acte n°68 : Le conseil approuve les modalités de l'organisation et du financement du projet pédagogique Teknik-J'offre 1 course pour l'année scolaire 2017-2018.

Acte n°69 : Le conseil approuve la répartition des crédits pédagogiques globalisés 2017 : 7000,00 €.

Acte n°70 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec l'association AMP Plongée.

Acte n°71 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec l'association Harmonie Physique et Santé Aquatique.

Acte n°72 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec l'association ATSCAF.

Acte n°73 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec l'association Siu Lam Hung Gar Khin Montpellier.

Acte n°74 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec l'association Catch Connexion.

Acte n°75 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec l'association Dojo Aikido Traditionnel.

Acte n°76 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention de mise à disposition des installations sportives hors temps scolaire, année scolaire 2017-2018, avec l'association Sunsud.

Acte n°77 : Le conseil reconduit le recours à une délégation de service public pour la gestion de la cafétéria du lycée Joffre à compter du 4 janvier 2018, pour une durée de 4 années avec 1 année supplémentaire en cas de besoin. Le conseil arrête la constitution de la commission d'examen des candidatures et de la commission d'examen des offres.

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance du lycée Joffre.

Publication du 13 juillet 2017 au 12 septembre 2017.

Le Proviseur



Catherine GWIZDZIEL